

SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20 h
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019
- 3 - Approbation des comptes
- 4 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 5 - Installation des containers à l'éco-centre pour les matériaux secs, la récupération des peintures et contenants, pierres, briques et agrégat, pneus, huiles et filtres usés, etc.
- 6 - Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'achat d'un échographe cardiaque
- 7 - Engagement d'une entreprise pour le balayage des rues
- 8- Approbation du rapport financier de la Régie des incendies-du-Centre-Mékinac (exercice financier se terminant le 31 décembre 2018).
- 9- Participation au Souper reconnaissance aux bénévoles organisé par le Centre d'action bénévole Mékinac le 12 avril 2019 et présentation d'une candidature
- 10- Acceptation de la soumission de l'entreprise Marcel Guimond & Fils pour l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier
- 11- Félicitations au nouveau conseil de direction élu au Centre de Loisirs de St-Adelphe inc.
- 12- Tirage de 2 bons d'achat pour adultes et achat de friandises pour les enfants lors de la Journée des Familles de Mékinac (11 mai)
- 13- Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur
- 14- Don aux Filles d'Isabelle du Cercle Marie de l'Étoile
- 15- Engagement de l'entreprise Maheu & Maheu pour un programme de gestion parasitaire du calvaire au rang St-Joseph et de l'entrée de l'hôtel de ville
- 16- Prêt gratuit de la salle municipale au Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe
- 17- Message de bonne chance à Madame Isabelle Dupras dont la candidature a été retenue parmi les finalistes au Prix Dollard-Morin de l'URLS
- 18- Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité
- 19- Engagement de M. Guy Perron à titre d'employé municipal-journalier
- 20- Remerciements à Mme Bernita Tétrault pour la fonction qu'elle a occupée à titre de coordonnatrice à la bibliothèque municipale
- 21- Désignation de Mme Suzanne Tessier pour agir à titre de coordonnatrice-responsable à la bibliothèque municipale
- 22- Remerciements à M. Philippe Dufresne pour sa très généreuse contribution au site Web de la municipalité de Saint-Adelphe
- 23- Engagement de Mme Amélie Gauthier (Oze Publicité) pour agir comme webmestre de la municipalité
- 24- Accès internet haute vitesse – modalités de fonctionnement des nouveaux programmes d'aide gouvernementaux
- 25- Reconduction du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de l'immeuble caisse, accordé à M. Marcel Gauthier
- 26- Demande de soumissions pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs
- 27- Rejet de la demande de Mme Noëlla Lambert pour sa participation à la Marche Le Relais pour la Vie qui se tiendra dans le secteur Des Chenaux
- 28- Représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transport adapté de Mékinac
- 29- VARIA : A) Réfection d'un secteur de la Route 352 (sur le territoire de St-Adelphe)
B) Signature d'une entente avec ARPE
- 30- Période de questions
- 31- Levée de l'assemblée

8 AVRIL 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le huitième jour d'avril de l'an 2019, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présent/e/s Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Deux (2) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h.

2019-04-70 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2019-04-71 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2019-04-72 **Approbation des comptes**

14996 Telus	80,48
14997 Hydro-Québec	1 432,24
14998 Marcel Gauthier	1 516,67
14999 Telus	894,99
15000 Daniel Bacon	21,63
15001 Marcel Guimond & Fils	28 617,20
15002 Postes Canada	95,57
15003 Hydro-Québec	496,30
15004 Jean-Philippe Drolet	174,06
15005 Jean-Philippe Drolet	28,80
15006 Salon de quilles	105,00
15007 Hydro-Québec	938,78
15008 Yves Asselin	6,30
15009 Ferme L. & J. Gagnon	47,61
15010 Ferme Deninja	26,39
15011 Nicole Hardy	27,47
15012 Marianne Jacob	15,53
15013 Canadien National inc.	744,00
15014 La Capitale assurances	1 579,02
15015 Service Cité propre	2 893,54
15016 Groupe CLR	96,24
15017-15018 La COOP Novago	831,44
15019 Corpave Canada inc.	775,05
15020 C.N.E.S.S.T.	380,32
15021 Daniel Durocher inc.	344,70
15022 Électroméga ltée	776,08
15023 EMCO Corporation	141,42
15024 Eurofins	165,85
15025 Distribution Vithemon	19,00
15026 Ferme Repau & Fils	1 256,10
15027 Fournitures Denis	108,04
15028 G.A. Automobiles	700,37

15029 Le Groupe A & A	71,56
15030 Le Groupe Harnois	947,74
15031 JDS Multiservice	247,20
15032 Librairie Poirier	94,29
15033 Ascenseurs Lumar	391,37
15034 Machinerie A.B. inc.	46,31
15035 Marcel Guimond & Fils	9 253,81
15036 MicroGest Informatique	435,41
15037 MODOC	288,02
15038 M.R.C. de Mékinac	33 557,64
15039 OZE Publicité	129,35
15040 PG Solutions	150,85
15041 Portes de garage de la Mauricie	160,97
15042 Protection Incendie CFS	87,96
15043 Purolator inc.	17,51
15044 Salon du Livre Trois-Rivières	91,98
15045 Télécommunications Xittel	57,49
15046 Centre Régional Service Bibliothèque P.	68,37
15047 Fondation CSSS Énergie	250,00
15048 Postes Canada	95,57

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mars 2019 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Min. Transports: Aide financière de 9 450 \$ versée en remboursement pour l'entretien 2018 de la signalisation aux passages à niveau.

CIUSSS Mauricie: Subvention 2018-19 pour le Service Premiers répondants 3 800 \$.

MMQ assurances: Offre d'une protection assurance contre les cyberattaques.

Min. Aff. Municipales: Remboursement TECQ (Sofil) 109 390 \$.

Min Aff. Municipales: Remboursement TECQ (Sofil) 26 909 \$.

Fondation SSS de l'Énergie: Demande d'un don pour l'achat d'un échographe cardiaque pour l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

M.R.C. de Mékinac: Certificats du Service d'évaluation.

Filles d'Isabelle: Demande d'un don pour une activité visant à amasser des fonds.

Maheu & Maheu: Offre de service pour un programme de gestion parasitaire du calvaire au rang St-Joseph et de l'entrée de l'hôtel de ville.

Centre action bénévole Mékinac: Invitation au Souper reconnaissance aux Bénévoles le 12 avril qui soulignera le 35^e Anniversaire du CAB Mékinac et demande de présentation d'une candidature.

Club Quad: Demande d'autorisation pour circuler sur la rue du Moulin.

Gestion Jocelyn Trépanier: Offre de service (nettoyer le sable dans les rues et stationnements).

Régie gestion mat. résid.: 86 tonnes métriques de matières recyclables ont été recueillies en 2018 à Saint-Adelphe.

Min. Transports: Chèque de 20 000 \$ amélioration du réseau routier (rang St-Joseph).

Régie gestion mat. résid.: Endettement total net à long terme pour notre municipalité: montant de 184 067 \$ sur un budget total de 45 527 986 \$ (comprenant les villes de Trois-Rivières et Shawinigan et les municipalités des MRC de Maskinongé, Mékinac et des Chenaux).

Sécurité publique: Facture 2019 Services Sûreté du Québec St-Adelphe : 90 073 \$.

Régie gestion mat. résid.: Invitation aux élus et officiers municipaux membres de la régie à une rencontre d'information le 15 avril portant sur les changements relatifs à la

valorisation des biogaz générés par le lieu d'enfouissement et le projet du centre de compostage régional.

BMK Gestion d'immeubles: Offre de service pour fauchage des bords de chemins.

Ferme Alain Lebel: Offre de service pour fauchage des bords de chemins.

Min. Dével. durable, envir. : Avis de réclamation suivant un avis d'infraction au Règlement sur la qualité de l'eau potable concernant les points d'échantillonnage pour le contrôle du plomb et du cuivre dans l'eau de l'aqueduc municipal, ces points ne peuvent être utilisés plus d'une fois par adresse civique pendant une période de 5 ans.

Régie incendies Centre Mékinac: Rapport financier 2018.

Ass. pulmonaire Québec: 13^e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux en mai 2019 (invitation aux municipalités à participer à un effort collectif pour réduire les effets néfastes de cette plante).

Marcel Guimond & Fils: Offre de service pour fourniture et épandage d'abat poussière.

Marcel Gauthier : Offre de services pour l'entretien des locaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, incluant le local de la Caisse populaire.

Osisko Metal: Avis de levé magnétique aérien fait par hélicoptère à 30 mètres au-dessus du sol et ce, dans notre région au cours des prochaines semaines, (exploration du zinc, s'il y a des travaux sur des terrains privés, les propriétaires seront contactés).

Min. Transports : Avis de réparations du platelage du pont du rang Price et demande pour connaître les dates qui seraient les plus propices pour l'exécution des travaux.

Excavation Sylvain Mongrain : Offre de service pour fauchage des bords de chemins

2019-04-73

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général, secrétaire-trésorier.

Adopté

2019-04-74

Installation des containers à l'éco-centre (matériaux secs, récupération des peintures et contenants, pierres, briques, agrégat, pneus, huiles, filtres usés, r.d.d. etc

CONSIDÉRANT que le service d'un container de matériaux secs est grandement utile aux contribuables de la municipalité qui y voient une occasion par excellence de se débarrasser de leurs gros matériaux (poêle, laveuse, mobilier, matelas, bois et métal, etc.);

CONSIDÉRANT que l'éco-centre municipal répond aux normes du Plan de gestion des matières résiduelles et des objectifs à atteindre pour les années à venir;

CONSIDÉRANT l'utilisation importante des containers par notre population en 2018, pour les matériaux secs, matériels informatiques, résidus domestiques dangereux, pierres, briques, agrégat, pneus, récupération de peinture, contenants, huiles et filtres, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de cueillette spéciale des gros rebuts faite annuellement à chaque résidence de Saint-Adelphe, puisque les citoyens peuvent utiliser avec facilité le service des containers à l'éco-centre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe, en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, procède à l'installation des containers pour matériaux secs, bois, métal, matériel informatique, r.d.d., poêles, réfrigérateurs, pneus, récupération de peintures et de ses contenants, briques, pierres et agrégats, huiles et filtres usagés, etc., à compter du samedi 27 avril 2019 jusqu'au 2 novembre 2019.

Que les containers placés à l'éco-centre seront accessibles durant cette période uniquement les samedis de 8h à midi.

Qu'il y aura présence d'un responsable et qu'il en coûtera 4 \$ à chaque fois qu'un utilisateur s'y rendra pour déposer ses matériaux secs non valorisables, destinés à l'enfouissement.

Qu'aucun coût ne sera exigé pour le bois et métal, le matériel informatique, les poêles et réfrigérateurs, les résidus domestiques dangereux, les pneus, les résidus de peinture et contenants, les briques, pierres et agrégats, ainsi que pour les huiles et filtres usagés.

Que pour le dépôt des pneus, seuls les pneus d'automobiles et de camions sont autorisés. Aucun pneu de véhicules hors route ne sera admis de type v.t.t., tracteur, débusqueuse, etc.

Adopté

2019-04-75 Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour contribuer à la Campagne de financement de l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie (achat d'un échographe cardiaque)

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie (Shawinigan) tient présentement sa Campagne annuelle de financement 2019;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission, entre autres, l'achat d'équipements pour accroître l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 250 \$ à l'achat d'un deuxième échographe cardiaque pour l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie et ce, dans le cadre de la Campagne de financement 2019 de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

Adopté

2019-04-76 Engagement de «Gestion Jocelyn Trépanier» pour le balayage des rues et des stationnements municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'engagement de «Gestion Jocelyn Trépanier» pour le balayage des rues et des stationnements municipaux avec ramassage du sable, à l'aide d'un balai mécanique Johnston SP4000, et ce, au tarif de 125 \$/h l'heure, plus taxes.

Adopté

2019-04-77 Approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la Régie des incendies-du-Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies du Centre-Mékinac a déposé à ses municipalités membres (Saint-Tite, Saint-Adelphe, Hérouxville, Saint-Séverin et Ste-Thècle) son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le tout préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l.

Adopté

2019-04-78 Participation au 35^e anniversaire du Centre d'action bénévole Mékinac et présentation d'une candidature

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole Mékinac soulignera son 35^e Anniversaire à la Salle des Aînés de St-Tite, le 12 avril prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire présenter la candidature d'une bénévole de notre municipalité dans le cadre du volet *Reconnaisances et hommages aux bénévoles*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe présente la candidature de Mme Laurianne Bacon comme bénévole dans le cadre du volet *Reconnaisances et hommages aux bénévoles* prévu au programme du Souper reconnaissance, qui se tiendra à la Salle du club des Aînés de St-Tite, le 12 avril 2019.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la participation du maire suppléant, M. Léon Gagnon pour l'hommage qui sera rendu à la bénévole honorée.

Que les frais d'un repas, au coût de 25 \$, seront défrayés par la municipalité.

Adopté

2019-04-79 Acceptation de la soumission de Marcel Guimond & Fils pour l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Marcel Guimond & Fils, au montant de 730 \$ la tonne métrique épandue, pour un montant total de 15 330 \$ plus taxes et ce, pour le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage de 21 tonnes de chlorure de calcium en flocons contrôlé électroniquement pour les chemins de gravier sur son territoire.

Que deux épandages seront faits au cours de l'été, dont le deuxième sera réalisé uniquement devant les résidences.

Adopté

2019-04-80 Félicitations au nouveau conseil de direction élu au Centre de Loisirs de St-Adelphe inc.

CONSIDÉRANT que le Centre de loisirs de Saint-Adelphe inc. a tenu une assemblée générale annuelle le 14 mars dernier et qu'un nouveau conseil d'administration a été élu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de chaleureuses félicitations à : mesdames Isabelle Dupras, Guylaine Trudel, Julie Michel, Jacqueline Jalbert, France Fredericks et à Messieurs Jean-Guy Rodrigue et Denis Savard représentant/e/s réélu/e/s au sein du Conseil de direction du Centre de loisirs de St-Adelphe inc.

Que les membres du conseil municipal les assurent de leurs meilleurs vœux dans l'accomplissement des fonctions qui leur seront confiées.

Adopté

2019-04-81 Tirage de 2 bons d'achat lors de la tenue de la Journée des Familles de Mékinac et achat de friandises pour les enfants

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac tiendra la Journée des Familles, édition 2019, à Saint-Adelphe, le 11 mai prochain;

CONSIDÉRANT que cette activité offrira une belle vitrine pour notre municipalité puisqu'elle regroupera plusieurs visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire participer à cette journée familiale par la tenue d'un tirage de bons d'achat, échangeables dans un commerce d'ici et l'achat de friandises à remettre aux enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un tirage qui s'adresse aux adultes concernant deux bons d'achat d'une valeur de 25 \$ chacun, échangeables dans un commerce de Saint-Adelphe.

Que des friandises seront remises aux enfants qui se présenteront sur place.

Adopté

2019-04-82 Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur

CONSIDÉRANT que suite à l'émission de permis sur le territoire de Saint-Adelphe, ou selon différents motifs, le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a transmis à la municipalité des certificats modifiant à la baisse la valeur de certains immeubles : (incendie, démolition, vente de parcelle de terrain, modification de la classe de la catégorie d'un immeuble, etc...);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que suite à la transmission de certificats par le Service d'évaluation, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement de taxes aux contribuables ci-après mentionnés :

<i>Nicole Hardy:</i>	<i>Matricule 8579 91 1306 (41, rue Principale) Remboursement</i>
en 2018 (26 jours)	1,79 \$ Intérêts : 0,05 ¢ Total : 1,84 \$
en 2019 (365 jours)	25,60 \$ Intérêts : 0,04 ¢ Total : 25,64 \$ Total 27,48 \$

<i>Yves Asselin:</i>	<i>Matricule 8578 99 7585 (71, rue Principale) Remboursement</i>
en 2018 (19 jours)	0,30 ¢ Intérêts : 0,01 ¢ Total : 0,31 ¢
en 2019 (365 jours)	5,98 \$ Intérêts : 0,01 ¢ Total : 5,99 \$ Total 6,30 \$

<i>Ferme Deninja:</i>	<i>Matricule 8878 94 4075 (rang St-Joseph) Remboursement</i>
en 2019 (349 jours)	0,40 ¢ Intérêts : 0,00 ¢ Total : 0,40 ¢
en 2019 (349 jours)	25,95 \$ Intérêts : 0,04 ¢ Total : 25,99 \$ Total 26,39 \$

<i>Marianne Jacob:</i>	<i>Matricule 8879 50 4500 (260, rg St-Joseph) Remboursement</i>
en 2019 (349 jours)	0,82 ¢ Intérêts : 0,00 ¢ Total : 0,82 ¢
en 2019 (349 jours)	14,69 ¢ Intérêts : 0,02 ¢ Total : 14,71 \$ Total 15,53 \$

<i>Ferme L. & J. Gagnon</i>	<i>Matricule 9079 69 4575 (rang St-Joseph) Remboursement</i>
en 2019 (365 jours)	47,54 \$ Intérêts : 0,07 ¢ Total : 47,61 ¢ total 47,61 \$

Le tout pour un grand total de : 123,31 \$

Adopté

2019-04-83 **Commandite versée aux Filles d'Isabelle du Cercle Marie de l'Étoile**

CONSIDÉRANT la demande d'une commandite présentée par l'Association *Les Filles d'Isabelle du Cercle Marie de l'Étoile* pour des prix qui seront offerts lors d'une activité de cartes qu'elle tiendra le 24 avril prochain;

CONSIDÉRANT que cette activité permet à l'Association de procéder à une levée de fonds pour la réalisation de leurs activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe verse une commandite à l'association *Les Filles d'Isabelle Cercle Marie de l'Étoile*, dont plusieurs membres sont résidentes de Saint-Adelphe, consistant en deux bons d'achat d'un montant de 25 \$ chacun, échangeables dans un commerce de Saint-Adelphe et ce, dans le cadre de l'activité de cartes qui aura lieu le 24 avril 2019. **Adopté**

2019-04-84 **Engagement de l'entreprise Maheu & Maheu pour un programme de gestion parasitaire du calvaire situé au rang St-Joseph et de l'entrée de l'hôtel de ville**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement de l'entreprise Maheu & Maheu pour un programme de gestion parasitaire sur la façade de l'hôtel de ville, ainsi que sur le site du calvaire situé au rang St-Joseph, le tout au coût de 439,90 \$ incluant les taxes (proposition no 6 963 v1).

Que ce traitement a pour but de contrôler les insectes, les anthropodes et les rongeurs.

Que le programme de service proposé par l'entreprise Maheu & Maheu prévoit également 4 visites faites en janvier, avril, juin et octobre pour une vérification des lieux. **Adopté**

2019-04-85 **Prêt gratuit de la salle municipale au Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe tiendra sa soirée de fin de saison le samedi 18 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le susdit Comité a présenté une demande pour utiliser gratuitement la salle municipale pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe prête à titre gracieux au Comité de la Ligue de quilles de Saint-Adelphe, la salle municipale pour la soirée de fin de saison des quilles qui se tiendra le 18 mai prochain. **Adopté**

2019-04-86 Message de bonne chance à Mme Isabelle Dupras dont la candidature a été retenue parmi les finalistes au Prix Dollard-Morin remis lors d'un Gala de l'URLS Mauricie

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) invitait les municipalités et organismes à présenter des candidatures de personnes s'impliquant dans leur communauté, pour le prix Dollard-Morin qui sera remis lors d'un gala qui aura lieu à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que madame *Isabelle Dupras* a été sélectionnée parmi les nominées dans la catégorie Prix du bénévolat en loisir et en sport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite la meilleure des chances à Madame Isabelle Dupras, finaliste au Prix Dollard-Morin qui sera décerné lors du gala 2019 de l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie (URLS).

Adopté

2019-04-87 Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a la charge de l'entretien des routes et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au fauchage des emprises de routes et des chemins sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Sylvain Mongrain possède la machinerie requise pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe engage l'entreprise Excavation Sylvain Mongrain, pour fournir la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement requis pour exécuter les travaux de fauchage des bords de routes et de chemins, aux endroits retenus par les représentants de la municipalité et qui seront discutés verbalement avec l'entrepreneur en temps et lieux.

Que les travaux consistent à faucher les emprises des routes et des chemins retenus.

Que le tarif fixé pour l'exécution des travaux est de 80 \$/ l'heure, excluant les taxes.

Adopté

2019-04-88 Engagement de M. Guy Perron à titre d'employé municipal-journalier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à l'engagement de M. Guy Perron à titre d'employé municipal-journalier le 10 septembre 2018 et ce, sur probation pour une période de 6 mois;

CONSIDÉRANT que durant la période de probation, M. Perron a démontré de belles compétences et des aptitudes pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement officiel de M. Guy Perron au poste d'employé municipal-journalier.

Que la date d'embauche officielle est fixée au 8 avril 2019.

Adopté

2019-04-89 Remerciements à Mme Bernita Tétrault pour la fonction qu'elle a occupée à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que Mme Bernita Tétrault a informé la municipalité qu'elle quittait son poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale à compter du 21 juin 2019, puisqu'elle veut consacrer davantage de temps à sa famille;

CONSIDÉRANT que madame Tétrault a occupé cette fonction pendant 4 ans au service des abonné/e/s-lecteurs/trices de notre bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'elle s'est entièrement acquittée de ses tâches avec dévouement et empressement et a toujours travaillé de façon consciencieuse;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures qu'elle a mises à promouvoir l'importance de la lecture dans notre communauté, avec passion, disponibilité et générosité;

CONSIDÉRANT sa contribution très appréciée à faciliter l'accessibilité au livre et l'attention portée à l'épanouissement de la vie culturelle dans notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse des remerciements très sincères à Madame Bernita Tétrault pour son apport au développement de notre bibliothèque locale durant les années où elle y a occupé le poste de coordonnatrice.

Que la Municipalité lui souhaite le meilleur des succès dans les projets qui lui tiennent à cœur.

Adopté

2019-04-90

Désignation de Mme Suzanne Tessier pour agir à titre de coordonnatrice-responsable de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que Mme Bernita Tétrault a remis sa démission au poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale effective à compter du 21 juin 2019, compte tenu d'un manque de disponibilité;

CONSIDÉRANT que Madame Tétrault est disposée à former la personne qui prendra la relève;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe engage Mme *Suzanne Tessier* à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale et informe le Centre régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière, de cette nouvelle désignation.

Adopté

2019-04-91

Remerciements à M. Philippe Dufresne pour sa très généreuse contribution au site Web de la municipalité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que M. Philippe Dufresne a assuré depuis juin 2016, le rôle de webmestre pour la Municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT le travail remarquable réalisé par M. Dufresne pour la bonne gestion du site, tant au niveau de l'organisation que de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal et les citoyens ont pu bénéficier pendant trois ans d'un site Internet performant et ont pu s'enorgueillir de la qualité de présentation, pour faire connaître notre municipalité sur le WEB;

CONSIDÉRANT qu'après ces années de loyaux services, M. Dufresne a informé la municipalité qu'il quittait son rôle de webmestre pour des raisons personnelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse ses plus sincères remerciements à M. Philippe Dufresne pour sa contribution exceptionnelle à la création du site Web de la municipalité et pour sa collaboration fidèle et dévouée à l'administration de ce site.

Que la Municipalité lui souhaite des journées riches en bonheur et remplies de plénitude.

Adopté

2019-04-92

Désignation d'une nouvelle webmestre pour la gestion du site Internet de la municipalité

CONSIDÉRANT que monsieur Philippe Dufresne, responsable du site Internet de la municipalité de St-Adelphe, a informé la municipalité qu'il cédait sa place de webmestre après 3 ans d'engagement assidu;

CONSIDÉRANT que Madame Amélie Gauthier de la firme *Oze Publicité* est disposée à occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe désigne madame Amélie Gauthier pour agir à titre de webmestre du site Internet de la municipalité, en remplacement de monsieur Philippe Dufresne.

Que les honoraires qui lui seront versés sont fixés à 50 \$ /heure.

Adopté

Accès internet haute vitesse – modalités de fonctionnement des nouveaux programmes d'aide gouvernementaux

ATTENDU que les fournisseurs de service, qu'ils soient privés ou publics, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet Haute Vitesse (IHV) et à une couverture cellulaire en milieu rural non-desservi;

ATTENDU que les gouvernements développent de nouveaux programmes d'aide financière qui seront bientôt connus dans le but d'atteindre l'Objectif de service universel défini par la décision CRTC 2016-496, soit un accès à tous les ménages canadiens à une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement, ainsi qu'une couverture cellulaire;

ATTENDU que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, qui ont été lancés en 2016, visaient uniquement à soutenir le développement de services d'accès à IHV;

ATTENDU que ces programmes comportaient des critères d'admissibilité pour lesquels des entreprises de télécommunications ne pouvaient déposer de projets pour certaines communautés principalement en raison de cartes de références établis par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada établissant des secteurs partiellement desservis dans des zones ciblées par hexagones de 25 km;

ATTENDU que plusieurs déploiements admissibles importants sont en cours dans la MRC de Mékinac et que ceux-ci créeront des disparités importantes entre des communautés adjacentes au sein même de la MRC;

ATTENDU que lors des élections provinciales de 2018, la Coalition Avenir Québec s'est engagée à la couverture de 100% des ménages tel que défini par l'Objectif de service universel tel que défini par le CRTC et que le premier budget déposé par le gouvernement provincial inclut les crédits promis à la réalisation de cet objectif;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a également annoncé la disponibilité de nouvelles subventions lors du dernier budget fédéral;

ATTENDU que les critères de financement des programmes sont toujours en cours de définition et qu'ils sont principalement sous la gouverne du CRTC et que ces critères seront vraisemblablement ceux qui guideront le Québec pour son propre programme;

ATTENDU que ces critères doivent être établis de manière à régler rapidement les problèmes de disparité créés par des déploiements financés publiquement, de manière à ce que 100% des ménages de la MRC de Mékinac obtiennent l'accès à IHV et à une couverture mobile de qualité, afin de supporter adéquatement le développement économique et social du milieu et améliorer la sécurité publique de la population;

ATTENDU que les entreprises et les citoyens interpellent régulièrement la municipalité de Saint-Adelphe depuis plusieurs années afin d'avoir une meilleure couverture à IHV pour les activités courantes de tous les jours, ainsi que pour avoir des conditions favorables afin d'être attractive pour les nouvelles initiatives économiques et les nouveaux arrivants;

ATTENDU que les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité communes qui permettront de combler 100% des besoins en service IHV et couverture cellulaire dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place des programmes d'aide qui favoriseront rapidement les déploiements dans les communautés du territoire de la MRC de Mékinac qui n'ont pas les services dont l'ensemble des communautés bénéficient au sein même de la MRC.

Que cette résolution soit transmise à :

Monsieur François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, député de Saint-Maurice-Champlain à la Chambre des Communes;

Madame Bernadette Jordan, Ministre du Développement économique rural à la Chambre des Communes;

Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice, députée de Champlain à l'Assemblée nationale;

Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation à l'Assemblée nationale;

Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la région Mauricie à l'Assemblée nationale;

Madame Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional à l'Assemblée nationale;
Monsieur Ian Scott, président et premier dirigeant au C.R.T.C.;
Monsieur Yves Dupras, conseiller au C.R.T.C.;
Madame Marie-Christine D'Amours, vice-présidente Solutions consommateurs et Petites entreprises et Expérience client (Telus);
et à Monsieur Claude Beaulieu, Directeur général à la M.R.C. de Mékinac.

Adopté

2019-04-94 **Reconduction du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de l'immeuble caisse-bibliothèque, accordé à M. Marcel Gauthier**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service pour la reconduction du contrat de conciergerie présenté par M. Monsieur Marcel Gauthier au même montant que l'an passé, soit de 18 200 \$ et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Que Monsieur Gauthier s'engage à exécuter les travaux tels que mentionnés dans le devis préparé.

Que M. le maire Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité, tous les documents ayant trait à ce contrat.

Adopté

2019-04-95 **Demande de soumissions pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs et des aménagements floraux**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande des soumissions sous pli scellé et portant la mention «*Soumission tonte des terrains municipaux et arrosage des fleurs et des aménagements floraux*».

Que les bordereaux de soumission et documents inhérents seront disponibles au bureau municipal à compter du 15 avril 2019.

Que les soumissions devront être remises au soussigné avant 11h, heure locale, le 1^{er} mai 2019, pour être ouvertes immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Que le soumissionnaire s'engage à fournir le véhicule, la main d'œuvre, les accessoires et la machinerie nécessaire pour le bon entretien des terrains (tonte), ainsi que le véhicule et la main d'œuvre pour l'arrosage des fleurs et des aménagements floraux.

Que cette soumission est valide pour une période de trois ans (2019, 2020 et 2021).

Que l'avis d'appel d'offres sera transmis par la poste dans toutes les résidences de Saint-Adelphe et paraîtra sur le site WEB de la municipalité.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Que les travaux devront débuter le 15 mai de chaque année et se terminer le 30 septembre de chaque année.

Que les taxes seront comprises dans le montant de la soumission.

Adopté

2019-04-96 **Rejet de la demande de Mme Noëlla Lambert pour sa participation à la Marche Le Relais pour la Vie qui se tiendra dans le secteur Des Chenaux**

CONSIDÉRANT que madame Noëlla Lambert participera à la *Marche Le Relais pour la vie* le 25 mai 2019 à Saint-Stanislas, dont le but est d'amasser des dons pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que Madame Lambert a présenté une demande de commandite à la municipalité pour soutenir financièrement cette collecte de fonds;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rejette la demande de Madame Noëlla Lambert, puisque la susdite municipalité a déjà commandité *La Marche Le Relais pour la Vie d'Hérouxville* qui est située dans la M.R.C. de Mékinac, et que Saint-Stanislas appartient à la M.R.C. Des Chenaux.

Adopté

2019-04-97

Représentation municipale à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transports adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport adapté de Mékinac tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 25 avril à Ste-Thècle et qu'il y a lieu de désigner un/e représentant/e de notre municipalité pour y assister;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe désigne M. Claude Thiffault, conseiller municipal, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Transport adapté de Mékinac qui se tiendra le 25 avril 2019 à 13h30, à Ste-Thècle.

Adopté

2019-04-98

Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet – Redressement des infrastructures routières locales (Réfection d'une partie de la Route 352) Dossier RIRL-2017-640

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Mékinac a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Il est unanimement résolu et adopté :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

2019-04-99

Signature d'une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE)

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (L.R.Q., c.Q-2,r.40.1) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le Règlement exige des entreprises visées qu'elles doivent, au moyen d'un programme de récupération et de valorisation, établir notamment des points de collecte pour les produits visés ou offrir, le cas échéant, un service de collecte;

CONSIDÉRANT que l'ARPE Québec est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEXC pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques (le Programme);

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec transige uniquement avec des entreprises de transformation approuvée par le BQR dans le but d'assurer une transformation responsable des produits électroniques en fin de vie utile (« PEFVU »);

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec a publié le document intitulé « Programme d'approbation des points de dépôt officiels »;

CONSIDÉRANT que l'ARPE-Québec a la responsabilité et le pouvoir d'acheminer ou de faire acheminer les PEFVU au recycleur approuvé de son choix, selon le modèle qu'elle a établi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a accepté, à la demande de l'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées dans une entente à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe convienne d'une entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) concernant le point de dépôt officiel pour le recyclage des produits électroniques sur son territoire.

Que le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, ladite entente avec Mme Dominique Levesque directrice générale de l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE). **Adopté**

2019-04-100 **Levée de l'assemblée à 20 h 35**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche Maire

Daniel Bacon, d. g., Sec.-Trésorier
